

«reconnaissance» n'a pas été facile à obtenir. Bien qu'on eût déjà constaté que le Canada adoptait une politique différente dans plusieurs domaines (OTAN, la Chine, l'URSS), ce n'est qu'au moment où la nature distincte des intérêts canadiens est nettement apparue, en août 1971, à la suite des mesures commerciales prises par les États-Unis, puis, lorsque nous avons «tenu ferme» à la réunion du Groupe des Dix à Washington, en décembre dernier, que les Européens ont paru se défaire de l'idée que leur attitude vis-à-vis des États-Unis pouvait aussi s'appliquer, à peu de choses près, au Canada.

Les sincères félicitations que M. Pierre-Elliott Trudeau adressait au premier ministre M. Heath, en janvier 1972, à l'occasion de la signature du Traité de Rome par la Grande-Bretagne, ont raffermi l'opinion favorable de la CEE à notre égard. Nous avons bien accueilli la nouvelle de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté pour des raisons en somme assez simples; d'abord, nous considérons qu'il appartenait à la Grande-Bretagne de prendre cette décision qui nous semblait favoriser ses intérêts; ensuite, nous calculions que cette adhésion renforcerait les relations à long terme du Canada avec la Communauté; enfin, puisque la Grande-Bretagne allait de toute façon adhérer à la CEE, il nous fallait accepter l'inévitable de façon aussi pratique que possible.

Impact sur le Canada

La CEE savait qu'il nous aurait été plus facile de continuer à nous plaindre des répercussions sur le Canada de cet élargissement de la CEE. A la fin de la période de transition en 1978, l'accès à la Grande-Bretagne de presque la moitié de nos exportations, d'une valeur de 1.5 milliard de dollars, sera plus difficile. Toutefois, nous nous sommes rendu compte que des récriminations répétées ne changeraient pas grand-chose aux conditions d'importation et, en outre, que toute perte à court terme sur le marché de la Grande-Bretagne serait plus que compensée par les possibilités découlant de nos relations avec la CEE. L'impact éventuel de l'adhésion de la Grande-Bretagne sur le commerce a été soigneusement analysé par Roy Matthews dans le numéro d'octobre 1972 de *Behind the Headlines*, publication de l'Institut canadien des affaires internationales. Nous nous proposons d'exposer en détail et à chaque occasion les pertes subies par le Canada, en tant que communauté distincte, à l'égard des produits particulièrement vulnérables et de décrire aussi les effets d'une CEE élargie au cours

des négociations multilatérales du GATT, mais nous ne voyions là à vrai dire que des tentatives de redressement à court terme. Beaucoup plus importante était la question de savoir si le Canada pouvait renforcer ses futures relations économiques avec le CEE.

M. Sharp chargea donc nos ambassadeurs dans les capitales de la Communauté élargie de faire des représentations aux gouvernements concernés, avant que leurs ministres des Affaires étrangères se réunissent en mars pour définir l'attitude que la Conférence au sommet de l'automne allait adopter au sujet des relations de la Communauté avec les pays tiers. Nos représentants n'eurent guère de difficulté à convaincre les dirigeants européens du caractère distinctif de nos intérêts. Il était clair, cependant, que le problème de la consolidation à court terme de la CEE tendait à empêcher les Européens de se concentrer sur leurs relations à plus long terme avec le Canada. A la lumière de l'indifférence qui avait longtemps marqué nos relations avec la Communauté, le Canada ne pouvait en toute justice s'étonner du peu de priorité qu'on accordait à cette question.

Recherche d'un accord

En juin dernier, le Gouvernement canadien dépêcha auprès de la CEE une mission composée de hauts fonctionnaires des ministères de l'Industrie et du Commerce, des Affaires extérieures et des Finances, dans le but de proposer officiellement l'innovation suivante: que le Canada et la CEE entrent en pourparlers afin de voir si un accord global (selon le principe de la nation la plus favorisée) sur les questions commerciales et économiques pourrait favoriser le développement de leurs relations mutuelles.

Il n'existe pas de modèle récent pour ce genre d'accord bilatéral à long terme entre partenaires industrialisés, les relations commerciales entre ces pays étant régies par le GATT. Par contre, on risquait d'attendre longtemps avant que plusieurs des questions qui nous préoccupent puissent être efficacement abordées dans un forum multinational. Portant sur des sujets qui intéressent la Communauté aussi bien que le Canada, elles englobaient, par exemple, des ententes sur les sociétés multinationales ou sur les problèmes commerciaux découlant de lois sur la consommation. En fait, la coopération entre le Canada et la Communauté, qui n'irait certes pas à l'encontre des intérêts d'autres pays, fournirait un précédent et une impulsion utiles à la réalisation de progrès ultérieurs à l'échelle multilatérale.